

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.004

L'an deux mille vingt-trois,
le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 (BONICEL Pascale)

D23.004: MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DU POLE DE PLEINE NATURE PORTE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC (PNR)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les termes de la délibération D20.118 en date du 10 décembre 2020, décidant de participer au programme du pôle de pleine nature porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNR) à hauteur de 8 000 €. Il s'avère que ce dossier a évolué et qu'il est nécessaire d'ajuster le plan de financement correspondant prévu dans la convention inter-partenaire MC0030730-06-2022

Le plan de financement de cette opération proposé est le suivant en ce qui concerne la seule Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	16 160,00 €	40,00 %
Investissements matériels et immatériels	40 400,00 €	Région Occitanie	6 244,00 €	15,46 %
		Conseil Départemental 48	4 000,00 €	9,90 %
		Total Aide publique	26 404,00 €	65,36 %
		Autofinancement	13 996,00 €	34,64 %
Total des dépenses	40 400,00 €	Total	40 400,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le plan de financement tel que proposé,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 mars 2023,
 Le Président,

Communauté de Communes
 AUBRAC LOT CAUSSES TARN
 16, Quartier de Trémoulis
 48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL